prendre part dans des salles distinctes qui seraient réservées à leurs envois.

» Je n'ai pas oublié les succès si légitimes obtenus à Londres par ces écoles municipales, et je ne doute pas qu'en s'associant à la nouvelle exposition elles ne contribuent à son éclat; mais l'appel fait en ces circonstances s'adresse également à nos établissements d'instruction publique, et il conviendrait que les lycées, les colléges et les écoles normales primaires ne restassent pas étrangers à ce grand concours artistique.

» Je vous prie donc, M. le recteur, d'informer MM. les proviseurs, principaux et directeurs d'écoles normales dépendant de votre ressort académique, que, sans prétendre leur imposer une obligation à laquelle ils ne seraient peut-être pas tous en mesure de répondre, je verrais cependant avec satisfaction les meilleurs élèves de leurs établissements s'associer à la prochaine exposition des beaux-arts.

» J'ai l'honneur de vous envoyer le programme qui a été rédigé par le comité d'organisation, afin que vous le communiquiez à MM. les chefs d'établissements.

» Vous viendrez bien, M. le recteur, m'accuser réception de la présente circulaire, et me tenir au courant des résultats qu'auront amenés, dans votre académie, les instructions qui sont contenues.

» Recevez, M. le recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le ministre de l'instruction publique.

» V. Duruy. »

M. le directeur général des postes, consulté sur une application de la loi de juin 1856, relativement au taux d'affranchissement des manuscrits, l'interprète dans un sens qu'il est bon de faire connaître.

Il décide que le manuscrits littéraires ou scientifiques expédiés isolément peuvent être transportés par la poste à titre de papiers d'affaires de commerce.

La règle générale adoptée par l'administration des postes est celle-ci : A moins de restrictions formelles prescrites par les instructions, il n'y a lieu d'exclure des paquets de papiers de commerce ou d'affaires que les pièces ou annotations ayant le caractère d'une correspondance personnelle ou pouvant en tenir lieu.

Nous lisons dans le *Pilote Dunkerquois* :

« Par suite des maladies épidémiques qui régnent en ce moment à Saint-Pétersbourg, l'ordre est arrivé hier, en notre ville, de renvoyer, en *quarantaine* SUR RADE, tout navire arrivant de Russie. »

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Knorr qui a dirigé pendant plus de vingt ans la musique de Comines, avec autant de succès que de talent, est définitivement installé à Roubaix. Les nombreux artistes qui furent ses élèves témoignent suffisamment de ses hautes capacités. Aussi, les amateurs de musique savent tous qu'ils trouveront en M. Knorr un professeur habile; ils l'accueilleront avec un empressement qui sera pour lui une compensation aux regrets qui lui furent témoignés à son départ par toute la population de Comines.

L'auteur du vol commis cette semaine à l'église Sainte-Elisabeth a été arrêté hier par la police de Roubaix et mis à la disposition de M. le procureur impérial. Il a déclaré se nommer L. Evhrard et être âgé de quatorze ans. Malgré son jeune âge, Evrard a déjà subi trois condamnations pour vol.

On affirme que l'auteur de l'horrible assassinat de Favril vient d'être livré à la justice.

Ce serait un nommé M..., parent des victimes, qui, dans le but de s'approprier la fortune de la famille Largillière, aurait conçu et mis à exécution l'infâme projet d'en tuer tous les membres.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Résumé de la séance du 30 Mars 1865.

Présents : MM. Ernoult-Bayart, maire; J. Lagache; C. Descat, Renaux-Lemerre, adjoints; G. Lefebvre, L. Watine, Dellebecq-Desfontaine, Motte-Bossut, F. Duthoit, A. Duriez, D. Salembier. H. Delattre, P. Parent, A. Wibaux, Dubar-Delespaul, H. Ternynck, Ch. Bourbier, et Dewarlez.

Absents : MM. E. Hannart, Mimerel fils, indisposés; MM. P. Lepers, E. Delattre, C. Piet, J. Delerue-Dazin, J-B. Ferret.

M. P. Parent, est élu secrétaire pour la séance.

1. Le Conseil émet le vœu que la ville soit autorisée à acquérir de l'Etat les terrains destinés primitivement à la construction d'un canal souterrain entre Roubaix et Croix pour y établir la promenade projetée.

2. Fixation de la largeur à 12 mètres dans tout le parcours de la rue des Arts.

3. Redressement de la rue St-Vincent-de-Paul, vers le nouveau pont du chemin de fer.

3. Adoption d'un modèle de bas-relief pour le fronton de la chapelle de l'hôpital Napoléon.

5. Vote d'un crédit relatif à l'installation de deux compteurs pour le gaz dans l'Hôtel-de-Ville.

6 Autorisation d'acquérir une pompe d'épuisement.

7 Adoption d'un projet de construction d'un tronçon d'aqueduc, rue du chemin de fer.

8. Approbation de la construction d'un aqueduc public, dans une partie de la rue de Blanchemaille.

9. Vote provisoire du crédit nécessaire à la construction de l'aqueduc des rues de l'Homelet et des Sept-Ponts.

10. Restitution de droits de concessions au cimetière.

11. Adoption des comptes du canal pour 1864.

12. Adoption du budget des dépenses du canal pour 1865.

13 Vote de plusieurs crédits supplémentaires sur l'exercice 1864.

14. Le Conseil adopte le projet d'une convention par laquelle la ville prend en location pour deux ans la salle de spectacle et le matériel servant à l'exploitation et autorise le Maire a concéder gratuitement le tout à un directeur, aux conditions qui lui seront imposées par l'administration

15. Réception définitive des travaux de restauration du salon de l'hôtel des pompiers.

16. Vote d'un crédit pour l'embellissement et l'appropriation du square.

—

Avant de clore la séance, M. le Maire fait connaître au Conseil que, sur sa demande, M. le percepteur des contributions directes tiendra son bureau ouvert au public, tous les jours de la semaine, excepté les dimanches et fêtes.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 25 au 31 mars 1865 inclus.

NAISSANCES.

30 garçons et 25 filles.

MARIAGES.

Du 27 mars, entre Bruno Huysman, teinturier et Rosalie Dupret, journalière. — Félix Degeyter, tisserand, et Justine Verecke, ménagère. — Léopold-Joseph Henry, tisserand, et Marie-Léonie Verdière servante.

Du 28. — Entre Henri-Joseph Bonenfant cabaretier et Victorine-Hortense Mesplomb sans profession.

DÉCÈS.

Du 25. — Céline-Rosalie Liagre, 24 ans, ménagère, célibataire, à l'épeule. — Cathérine-Joseph Lagache, 68 ans, ménagère, épouse de Jean-Louis Prouvost, à l'hôpital.

Du 27. — Louise Leconte, 64 ans, ménagère, veuve de Jean-Pierre Lenoir, Vert chemin. — Louis-Joseph Lejeune, 60 ans, tisserand, veuf de Louise-Josephine Gossart, à l'hôpital. — Ursule Willem, 75 ans, ménagère, veuve de Pierre-Charles Lerouge, au Tilleul. — Denis-François Baas, 66 ans, ourdisseur, célibataire, rue St. Antoine. — Constance Petit, 65 ans, ménagère, célibataire, au Fontenoy. — Gudule Boé, 23 ans, soigneuse, célibataire, rue de l'Empereur.

Du 29. — Marie-Louise Leniere, 32 ans, ménagère, épouse d'Adolphe-Jean Bremer, au Pile. — Henri Braye, 29 ans, tisserand, époux de Sidonie-Joséphine Quatry, au Chemin Vert. — Jean-Baptiste Castelain, 35 ans, représentant de commerce, époux de Marie-Cathérine Baury, rue des longues Haies. — Pierre-François Debiure, 49 ans, marchand de lait, époux d'Amélie Turpin, rue de la Guinguette. — Emile Dogimont, 30 ans, contre-maître de teinture, époux de Cathérine-Sophie Coint, rue du Curoir.

Du 30. — Joséphine Lamblin, 67 ans, ménagère, veuve de Jean-François Fievet, rue des Arts. — Auguste Lagache, 66 ans, bobineur, veuve de Victoire Evely, à l'hôpital.

Du 31. — Adelaïde Brodin, 66 ans, ménagère, veuf de Célestin Debrelle. — Edouard Dewiere, 16 ans, lamier, au Fontenoy.

Plus il est décédé 12 garçons et 11 filles au dessous de l'âge de 10 ans.

COURS DE LA BOURSE

Cours de clôture	le 31	le 1er	hausse	baiss
3 % ancien . .	67,45	67.65	» 20	» »
4 1/2 au compt.	95,00	95,25	» 25	» »

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

Tribunaux,

FRAUDES EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT.

Le tribunal de Largentière (Ardèche), vient par jugement en date du 4 mars de prononcer une série de condamnations contre des individus coupables de fraudes en matière de recrutement. Voici les faits : Dans le courant de l'année dernière, des faits graves, à la charge d'un sieur Rouvière, médecin à Largentière, et contre d'autres personnes furent signalés au préfet de l'Ardèche, qui en saisit l'autorité judiciaire.

L'instruction à laquelle il fut procédé par le parquet de Largentière établit que le sieur Rouvière se livrait depuis plusieurs années, à des manœuvres tendant à procurer l'exemption de jeunes appelés, au moyen de plaies ou infirmités simulées, et qu'il se faisait remettre ainsi par les parents des sommes considérables qu'il partageait avec ses complices.

Le sieur Rouvière est décédé pendant l'instruction, mais les poursuites dirigées contre les nommés Ferdinand Banzelli aubergiste à Joyeuse et Arsène-Hippolyt Boisson, propriétaire à Boulieu, ont entraîné contre le premier une condamnation à treize mois d'emprisonnement et à 50 francs d'amende et à deux mois d'emprisonnement et la même amende contre le second.

Ces condamnations sont un exemple de plus de la sévérité avec laquelle les tribunaux punissent les fraudes en matière de recrutement et de la volonté bien arrêté d'appeler partout la répression contre de semblables manœuvres.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 31 mars 1865.

Le Sénat a tenu, aujourd'hui, une séance générale.

Une dépêche de Washington, 14 mars, annonce que le président Lincoln souffre, depuis plusieurs jours, d'une violente attaque de grippe. A Richmond, les habitants s'arment dans la prévision d'une attaque des fédéraux.

On parle d'une visite que le roi et la reine de Portugal feraient au roi d'Italie, aussitôt après que la capitale aura été défininitivement transférée à Florence.

La salle des Pas-Perdus au Corps législatif présentait mercredi une animation extraordinaire. On remarquait dans l'assistance, le prince Napoleon, M. de Persigny, le cardinal Mathieu, M. de la Guéronnière.

Après le discours de M. Thiers, et comme l'illustre orateur traversait la salle d'attente, il a rencontré M. le général Changarnier qui venait le féliciter. Le prince Napoléon, qui passait, s'est joint à ce groupe, que tout le monde a regardé avec une vive curiosité. Les prêtres étaient fort nombreux à cette séance. Il se confirme que l'Empereur partira le mois prochain pour l'Algérie. On parle aussi, mais vaguement, d'un voyage dans les départements que feraient l'Empereur, l'impératrice et le Prince impérial.

Le ministre d'Etat a fait faire un inventaire de tous les papiers de M. le duc de Morny et l'on assure que dans ces papiers se seraient trouvées beaucoup de notes sur les députés. On ne se doutait pas que M. le duc de Morny eût pu trouver le temps d'écrire autant. Ces papiers ont été mis, dit-on, sous les yeux de l'Empereur.

Il n'y a rien de fondé dans le bruit de l'ajournement, à l'an prochain, du projet de loi sur les conseils généraux et municipaux. Plusieurs amendements considérable, ont été soumis, il est vrai, par la commission au conseil d'Etat; mais il y a tout lieu de penser qu'on arrivera à une entente, et que la réforme dont il s'agit sera votée durant la session actuelle.

La veuve Delefortry, déclarée coupable de tentative d'assassinat sur la personne de M. l'abbé Hanicle, curé de Saint-Séverin, a été condamnée, par le jury de la Seine, à douze ans de réclusion.

Le prince Strogonoff ayant osé, dernièrement, un jour qu'il dînait chez l'empereur de Russie, traiter Mourawieff de *bourreau*, a reçu l'ordre d'aller voyager à l'étranger.

M. le duc et Mme la duchesse de Persigny s'embarquent samedi, à Toulon, pour Rome. Une frégate à été mise à leur dispositiou par ordre du gouvernement. M. Velasquez quitte demain Paris pour la même destination.

Pour toute la correspondance : J. Reboux.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 31 mars. 1865.

Monsieur le Directeur,

Le printemps continue à nous prodiguer la pluie, la neige et les frimas au lieu de fleurs et de bourgeons soyeux. Depuis huit jours, Paris est couvert d'un ciel sibérien que le soleil ne parvient pas à illuminer.

M. Mathieu (de la Drôme) avait dit vrai.

La mort des hommes célèbres à quelque titre que ce soit, à pour premier effet d'appeler sérieusement sur eux l'examen de la science. Aujourd'hui que M. Mathieu n'est plus on se demande si les connaissances d'où découle sa renommée sont réelles ou fictives, si cet homme était un observateur de génie ou un rusé charlatan. Je ne veux pas trancher la question, je m'avoue incapable pour cela, mais je crois sincèrement qu'il y avait un fonds sérieux dans les prédictions de M. Mathieu. La meilleure preuve que je puisse en donner, c'est que le ministre de l'instruction publique et les directeurs de l'Observatoire ont pris en considération les théories de M. Mathieu et en ont fait le point de départ d'une nouvelle série d'observations astronomiques et barométriques. Ainsi, le célèbre M. Leverrier vient d'être chargé de préparer les matériaux pour dresser un *Atlas des tempêtes*.

Après des travaux nombreux, les astronomes sont arrivés à pouvoir predire, plusieurs siècles à l'avance, le retour de telle ou telle comète. C'est ainsi que la fameuse comète de 1858 se trouvait annoncée, bien qu'elle n'eût pas paru depuis trois siècles. (On sait que cette comète est celle qui produisit autrefois en Europe une si grande frayeur et qui détermina l'Empereur Charles-Quint à abdiquer pour se retirer dans un couvent. Elle revient tous les trois siècles; son apparition est mentionnée en 1264, et en 975, où elle produisit la grande panique qui fit croire à la fin du monde pour l'an 1000, Les historiens chinois parlent beaucoup de cette comète, connue, de nos jours sous le nom de *comète de Charles-Quint*).

Si donc l'astronomie arrive a de pareils résultats par la simple observation; si elle précise la marche des astres; pourquoi n'arriverait-on pas également à préciser les variations de l'atmosphère par des observations secondées de la science des calculs ? Les savants ne mettent pas en doute que ces variations soient périodiques et dépendantes des mouvements de la terre et des astres.

Evidemment, je ne prétends pas que M. Mathieu (de la Drôme) ait fondé la science qu'il appelle lui-même *la prescience du temps*; mais il en a jeté quelques bases, et surtout il a appelé sur elle l'attention du monde savant.

Il semble donc que le mauvais temps conspire avec le carême pour nous doter d'un printemps impossible, un printemps comme on en voit au bord de la Néva ou dans la province de Moscou. N'étant ni Russes, ni Cosaques, les Parisiens s'arrangent fort peu de cet état de choses.

Il fait toujours ici un froid très-piquant. On s'en plaindrait peu s'il n'avait un cortége des plus désagréables : le vent tourbillonne dans les rues et sur les boulevards, roulant des flots de poussière qui ne respectent ni les yeux des promeneurs, ni les belles toilettes qui s'aventurent, sur la foi de la saison, à briguer les suffrages de la mode.

Ce n'est guère qu'aux Champs-Elysées que se hasardent les pimpants équipages, peuplés de jolis minois, de têtes blondes et brunes; les perles de la beauté. On va jusqu'au bois de Boulogne chercher un air pur, un peu glacial peut-être, mais qui est débarrassé des effluves poudreuses de la ville.

En ce moment, ce n'est qu'au bois et au théâtre qu'on peut voir Paris : au Bois, dans l'après-midi, au théâtre, le soir.

En fait de théâtres, la merveille du jour est la *Biche au Bois* que donne la Porte-Saint-Martin.

Si l'on me demandait ce que c'est que la *Biche au Bois*, je répondrais : C'est une fort laide femme magnifiquement habillée.

La pièce, en elle-même, est du genre idiot, qu'on me passe l'expression. De vieilles rengaines, de vieux mots mal rajeunis, de vieilles situations, voilà tout. Quant aux accessoires, c'est splendide, magnifique, étonnant. Les costumes sont *mirliflores*, comme on dit dans le style parisien; les décors confondent l'imagination par leur splendeur et leur mécanisme.

Cela suffit pour assurer un succès. M. Marc-Fournier, le directeur de la Porte-Saint-Martin, n'en demande pas davantage. Qu'on dise beaucoup de mal des auteurs, que l'on déclare la pièce stupide, qu'importe ! pourvu qu'on admire les décors, les costumes, les trucs, les maillots roses. Ce tourbillon de femmes court-vêtues, de fées-Eves, de sylphides volant au milieu des fleurs, a fini par griser l'autocrate de la Porte-Saint-Martin; il se croit un sultan d'un royaume des Mille et une Nuits.

Laissons-lui ses illusions.

Ce qu'on admire le plus dans la *Biche au Bois*, ce sont les effets de lumière. Vous jureriez voir des jardins dorés, des palais de roses. Vous avez beau savoir que tout cela est le résultat de l'électricité et de ses rayons éclatants, vous croyez voir des réalités.

En résumé, la *Biche au Bois* vaut la peine d'être vue, elle ne vaut pas la peine d'être entendue.

Cette féerie en a au moins pour deux cents représentations. Les places sont louées quinze jours à l'avance.

Vous comprenez qu'à côté de la *Biche*, les pièces des autres théâtres font triste mine; même les meilleurs font l'effet d'un enterrement de cinquième classe au sortir d'un bal de l'Opéra.

Le *Grand-Théâtre-parisien* a ouvert hier ses portes au public. Le *Grand-Théâtre* est, parmi ses confrères, ce qu'est le *Petit Journal* parmi les journaux, à la seule différence qu'on ne peut se le payer pour un sou. Proportion gardée, tout reste sur le même pied; les loges, au plutôt les premieres places, au Grand-Théâtre, ne coûtent que 1 fr. 50, et les dernières 25 centimes. Il y a cinq mille places.

Le fondateur du *Grand-Théâtre* est M. Millaud, fondateur-propriétaire du *Petit Journal*. Avec un tel père, le Grand-Théâtre ne saurait manquer de prospérer comme son petit aîné, surtout quand on y jouera du Thimothee-Trimm.

Ce dernier vient de publier, sans y mettre son nom, un volume intitulé : *Contes à faire dormir*. J'engage les dames à lire ces contes et à ne pas les faire lire à leurs maris. Quand elles auront lu, elles verront pourquoi.

On avait dit, ces jours derniers, que Mme de Morny devait partir pour ses propriétés d'Auvergne afin d'y passer le temps de son deuil. Je ne sais si la chose est réelle; ce qui est certain, c'est que, tous les jours, dans l'après-midi, une calèche s'arrête devant le cimetière du Père-Lachaise : une dame voilée de noir en descend, parcourt quelques allées et va s'agenouiller sur une tombe encore fraîche où elle dépose un bouquet de violettes. Elle reste là à genoux plus d'une grande heure. Les passants, entre [illegible] comprendent qu'elle est cette [illegible] dont la douleur est si violente.

Vous avez reconnu Mme de Morny.

Les personnes qui approchent la noble veuve affirment que [illegible] toutes ses rigueurs, le deuil oriental.

Le plan du tombeau de M. de Morny est terminé et a été [illegible] hier à l'Empereur par M. Viollet Le Duc. Ce sera, assure-t-on, le plus beau du Père-Lachaise qui en compte un si grand nombre où la magnificence et la poésie se trouvent réunies à un merveilleux degré. Je crois que qu'en arrivant à Paris les Anglais consacrent une de leurs premières visites au cimetière du Père-Lachaise.

En même temps que César, son rival et son vainqueur, Vercingétorix est à la mode. On fait des conférences sur le héros gaulois, on prépare des pièces où il joue le principal rôle, et nos dames, toujours en avant, inventent une [illegible] dite à la Vercingétorix, qui ne ressemble nullement à la coiffure gauloise, mais qui n'en a pas moins son mérite.

Dans quelques temps, les toilettes d'hommes et de dames comprendront certainement plus de dix articles à la César et à la Vercingétorix.

L'Empereur n'est pas resté en arrière dans ces hommages rétrospectifs rendus à la vieille gloire. Pendant qu'il élevait un monument en l'honneur de César, il donnait ordre de préparer une grande statue de Vercingétorix. Cette statue sera érigée en face des Tuileries, au milieu de la place du Carrousel, à l'endroit même où l'on avait projeté d'élever la statue équestre de Napoléon III.

Adelina Patti, la diva, nous a quittés pour retourner à Madrid. Il n'est plus question de son fameux mariage avec un prince russe qui lui offrait quelques millions de rente. Si elle a refusé, elle a bien fait. Les Russes auraient été trop fiers.

La comédie de M. Emile de Girardin, *le Supplice d'une femme*, vient d'être mise à l'étude au Théâtre-Français.

On dit que M. Feydeau, directeur de l'*Epoque*, prépare également une pièce pour le Vaudeville. Décidément la politique chausse le cothurne.

Ch. de Gorx.

BULLETIN FINANCIER.

Paris le 31 mars. — Le début était ferme et animé.

L'Italien a fait 65,25, la rente 67,60, et le Mobilier 850.

Les consolidés Anglais sont venus en hausse de 1/2.

Les reports sont modérés; il y a un léger déport sur le Mobilier.

La réponse des primes s'est faite dans les cours suivants. Rente 67,50, Italien 65,15, Mobilier 845, Espagnol 572,50, Orléans 928,75, Nord 1046,25, Est 530, Lyon 970, Midi 587,50, Ouest 555.

A partir de 2 heures et demie, le marché à notablement fléchi sous des offres nombreuses, et toutes les valeurs de spéculation ont fermé avec une baisse notable sur les cours de début, la rente à 67,45, l'Italien à 65,05 le Mobilier à 830, et l'Espagnol à 557,50.

L'emprunt Mexicain est coté 52. Les chemins français conservent les cours que nous avons indiqué pour la réponse des primes.

Il n'y a pas de changement notable sur les chemins étrangers.

Les actions de la compagnie immobilière se sont tenues de 522,50 à 517,50 et les transatlantiques de 520 à 522,50.

Cours moyen du comptant. 3 0/0 67,50 4 1/2 95,62 1/2.

Banque de France 3,520.
Crédit foncier 1288.75

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

VILLE DE ROUBAIX.

Grand Salon de l'Hôtel-de-Ville

Dimanche 2 Avril 1865

Grande Représentation d'adieu

donnée par le professeur et Mlle

NICOLAY

Prix des places : Premières 3 francs, secondes 2 francs, troisièmes 1 franc.

Les Bureaux s'ouvriront à 7 heures. — On commencera à 8 heures.

On peut se procurer des billets chez J. Reboux, Imprimeur, Grande-Rue, 56.

AFFECTIONS DE POITRINE.

CATARRHES, COQUELUCHES, GRIPPE, ETC.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE DE NAFÉ de DELANGRENIER sont les pectoraux les plus *efficaces* pour combattre les maladies de poitrine, les *catarrhes*, asthmes, *toux* nerveuses, grippes, *coqueluches*, maux de gorge, palpitations, et enfin toutes les *irritations* ou inflammations des organes de la *poitrine* et des bronches. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du docteur OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans les pharmacies.

5087-9261

AVIS

TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, œils de perdrix, oignons, durillons. — Il possède le double avantage d'enlever la douleur de suite et de faire la racine en peu de jours. Emploi facile, sans nul danger. 25,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infaillibilité. A Paris, 18, rue Fontaine-Molière. — Dépôt à Roubaix, chez M. COILLE, Grande-Place, 25.

4437-7204